



LIMITES

— + + + — limite communale — + + + —  
— — — — — limite de zone ou de secteur — — — — —

- - - - - recul minimal à respecter

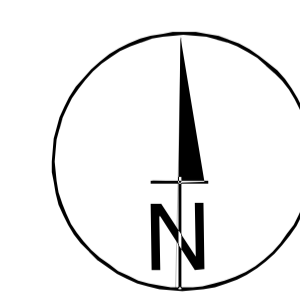
EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

maisons isolées

zone non aedificandi

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.



1:2 000